

CH_VB 85.969 vom 16. Dezember 1986

Bundesverwaltung, 1986-12-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_85.969

FR: CH_VB 85.969 du 16 décembre 1986

IT: CH_VB 85.969 del 16 dicembre 1986

Erwägungen

E. 16

mars 1986. Le maintien de notre indépendance et de notre souveraineté repose plus que jamais sur notre neutralité permanente et armée. Personne n'en disconvient et personne n'en voudrait changer, Dieu merci! Mais elle implique aussi la poursuite d'une politique étrangère active, ouverte aux problèmes des autres- de très nombreux orateurs parmi vous l'ont relevé- une politique de disponibilité et de solidarité. Le vote du 16 mars 1986 ne signifie pas et n'a pas signifié un repli sur nous-mêmes. Même les adversaires les plus acharnés à l'adhésion aux Nations Unies ne l'ont jamais demandé. M. Bonny lui-même, le 17 mars 1986, demandait une politique de neutralité plus active. Nos partenaires à l'étranger l'ont d'ailleurs fort bien compris. Le 16 mars - nous devons le dire - nous nous sommes privés d'un instrument de politique étrangère, mais nous n'avons pas décidé pour autant de changer de politique. Nous devons donc continuer d'être présents et actifs sur d'autres fronts. Nous devons profiter des possibilités de contact que nous offrent les organisations internationales, notamment le Mouvement des non-alignés, auquel je reviendrai tout à l'heure, ainsi que les organisations internationales dont nous sommes membre. Nous y discutons, nous y réglons nombre de questions importantes pour l'avenir de notre pays, mais dans ces organisations, nous avons aussi, mes collègues du Conseil fédéral et moi-même, l'occasion de contacts bilatéraux qui sont irremplaçables, avec nos homologues d'autres pays. Nos missions à l'étranger, nos ambassades, nos consulats ont bien sûr un rôle important à jouer pour aider nos entreprises et tous ceux de nos concitoyens qui font appel à leurs services, mais ils sont appelés aussi à renforcer nos contacts avec le gouvernement et l'administration des pays hôtes. Nous devons enfin profiter du passage dans notre pays de nombreux ministres et chefs d'Etat, notamment à Genève, où nous avons la possibilité de rencontrer de nombreuses personnalités politiques étrangères, pour renforcer nos contacts, parce que nous en avons besoin. Dix-huit ministres des affaires étrangères se sont déjà annoncés pour l'année prochaine, sachant que je n'aurai pas la possibilité de me rendre, sur le plan bilatéral, à l'étranger, ainsi que deux chefs d'Etat. Cet effort supplémentaire pour nouer des contacts avec l'étranger, pour présenter notre pays et défendre ses points de vue, pour rappeler notre rôle mais aussi nos intérêts, vous y contribuez également, vous, les parlementaires. Vous êtes présents et actifs au Conseil de l'Europe, à l'Union interparlementaire, vous avez de très nombreux contacts avec l'étranger, soit comme parlementaire, soit à titre privé ou professionnel, et ces contacts sont, eux aussi, importants pour notre pays. Dans sa réponse à votre interpellation, le Conseil fédéral n'a pas seulement voulu confirmer sa volonté de maintenir sa politique d'ouverture et de contacts avec l'extérieur, il a tenu aussi à rappeler quels étaient les grands axes de sa politique étrangère. Je n'y reviendrai pas. J'aimerais cependant répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées et à un certain nombre de remarques qui ont été faites. Un point qui a préoccupé nombre d'entre vous, je pense à M. Eggly, à M. Reich et à d'autres encore, est le

problème de l'intégration euro-péenne. La question des relations des pays de l'AELE, dont nous sommes membre, et en particulier de la Suisse avec les Communautés européennes a gagné indiscutablement en actualité ces derniers temps, depuis l'élargissement à douze de la Communauté économique européenne qui, maintenant, a la majorité au sein du Conseil de l'Europe et de ses

E. 21

Etats démocratiques, mais aussi en raison des évolutions importantes dans le processus de l'intégration européenne qui marqueront également nos relations avec l'espace économique européen. J'aimerais rappeler le «livre blanc» qui concerne l'achèvement du marché intérieur et le fait que les pays membres de la Communauté économique européenne ont signé l'«Acte unique européen». Les Etats membres de la CEE ont souscrit leur volonté politique de réaliser d'ici à 1992 le Marché commun, c'est-à-dire la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Simultanément, une base juridique a été créée pour formuler les politiques communautaires dans de nouveaux domaines, tels que la recherche, le développement ou la protection de l'environnement. Enfin la coopération, en politique extérieure, des pays des Communautés européennes a fait, pour la première fois, l'objet d'un accord formel. J'aimerais que vous sachiez que nous ne sommes pas restés inactifs. Nos efforts en vue de participer à une politique européenne dynamique ont tout de même abouti à des résultats encourageants. Avec plus de cent arrangements bilatéraux et accords de tout genre, la Suisse possède un des réseaux d'accords avec la CEE le plus vaste de tous les Etats non-membres de la Communauté européenne. Dans plusieurs cas, la Suisse a fait oeuvre de pionnier. En tant que non-membre, nous avons été le premier pays à conclure l'accord EURONET et l'accord-cadre du 8 janvier 1986 sur la coopération scientifique et technique. La très forte imbrication de notre pays dans la Communauté européenne est ainsi assortie d'un réseau contractuel, encore susceptible de s'étendre et qui dépasse depuis longtemps le seul domaine de la politique commerciale. Sans en être membre, la Suisse restera, pour la Communauté, un partenaire intéressant en raison de notre économie hautement performante et de notre volonté de coopérer. Vous le savez, jusqu'ici, le Conseil fédéral n'a pas voulu aliéner notre souveraineté là où d'autres pays acceptent de se plier aux décisions communes. Avec l'agrandissement de la Communauté économique européenne à douze partenaires, de plus en plus les décisions qui seront prises le seront à la majorité. Or nous tenons, nous Suisses, jusqu'à présent, à préserver l'autonomie de nos communes et de nos cantons, que beaucoup nous envient. Nous tenons à préserver nos institutions et notre démocratie directe. Nous avons une politique agricole, une politique d'immigration, une politique de santé, une politique des transports, une politique de protection d'environnement, une politique fiscale, nous avons une conception du rôle de l'Etat qui se concilie - avouez-le - très mal avec les exigences de l'intégration européenne. Nous ne pourrions pas, dans les circonstances actuelles en tous les cas, adhérer aux Communautés européennes, sans accepter de changements profonds de nos institutions. Il faut que nous le sachions. Nous avons évoqué les problèmes que pose le renforcement de l'intégration européenne. Face à ce défi, nous devons essayer de trouver des solutions originales, puisque nous ne pouvons ni nous fondre dans la Communauté économique européenne, ni nous laisser marginaliser, comme certains l'ont dit, et avec une certaine crainte. Je les en remercie. Nous partageons aussi cette crainte. Solutions originales, cela signifie donc, face à une Europe scientifique et technologique à géométrie variable, avoir une participation active à un certain nombre de projets de recherches - surtout au projet Eurêka -, cela signifie tenter de trouver, avec d'autres, comment mieux

utiliser le Conseil de l'Europe qui reste tout de même le forum politique dont nous sommes membre à part entière et qui réunit les vingt et une démocraties de l'Europe occidentale, notamment pour poursuivre des efforts d'harmonisation du droit. Nous avons

Politique étrangère. Interventions personnelles 1958 N 16 décembre 1986 l'habitude de coopérer de façon pragmatique avec l'Europe, de trouver des solutions à nos problèmes communs et l'accord de libre-échange de 1972, que le peuple et les cantons ont voté, cet accord avec «clause évolutive» reste- je crois - le meilleur exemple de pragmatisme et il est aussi la preuve que cette coopération peut être efficace. Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que plus d'une centaine d'accords bilatéraux ont été conclus entre la Suisse et la Communauté européenne. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'autre choix que de coopérer avec une institution qui pourrait un jour devenir une nation et une puissance à part entière et qui pourrait être notre seul voisin. Il est bien évident que, dans les années à venir, l'Europe communautaire, l'Europe des douze, si elle allait encore en s'élargissant - on en parle déjà - nous poserait un défi et obligerait notre pays à se livrer à une réflexion approfondie. J'aimerais que vous sachiez que le Conseil fédéral est conscient de ce problème et que les départements concernés - pratiquement tous - suivent avec attention l'évolution européenne. Le Conseil fédéral aura l'occasion, lors de la prochaine session, en réponse au postulat de M. Hubacher, de s'exprimer encore à ce propos. Il se pose également un problème de désarmement européen. Certains d'entre vous l'ont évoqué. Ce problème, au lendemain de Reykjavik, se présente sous un jour nouveau. Pour nous, il est essentiel qu'au moment où l'on envisage sérieusement un début de dénucléarisation de l'Europe, celle-là s'accompagne de l'équilibre des armements conventionnels, de l'élimination des armes chimiques et de la destruction des stocks d'armes chimiques existantes - il en existe malheureusement. Enfin et surtout, l'ensemble de ces dispositions doit être soumis à des procédures de vérifications crédibles. J'ai été un peu surpris, pour ne pas dire peiné, de voir qu'il y avait eu des critiques exprimées, ici ou là, à propos de ce satellite d'observation, de l'avion neutre de vérification que nous avons proposé. On a dit: c'est un échec de la Suisse; l'Union soviétique a refusé cette proposition. J'aimerais ici remettre un peu l'église au milieu du village et surtout vous rappeler qu'il n'y a jamais eu de proposition suisse de satellite d'observation. Ce que notre Département des affaires étrangères a simplement dit, c'est que ce problème était étudié - et c'est vrai - au niveau d'un groupe interdépartemental, comme il l'est aussi dans d'autres pays neutres, afin de déterminer - si un jour on nous demandait - s'il était réalisable, tant sur le plan technique que financier. En ce qui concerne l'avion neutre de vérification, je voudrais quand même rappeler, pour remettre les choses à leur place, qu'il s'est agi, à la Conférence de Stockholm, d'une demande adressée aux quatre pays neutres par la République fédérale d'Allemagne qui, pour sortir de l'impasse dans laquelle on se trouvait concernant la vérification, avait imaginé que l'on confie aux pays neutres le soin de mettre à disposition des avions destinés à des tâches de vérification. L'Union soviétique a refusé. Les pays neutres ont tenu bon. Mais c'est du côté des Etats-Unis d'Amérique que l'on a cédé, sans doute dans le souci de permettre un sommet Reagan-Gorbatchev couronné de succès; on sait ce qu'il en est advenu! Nous continuons à penser que le système de vérification élaboré à Stockholm est loin d'être idéal et manque de crédibilité. C'est pour cela que l'idée des avions neutres reste à l'ordre du jour pour la Conférence de Vienne et là certainement, je pense, cette affaire sera reprise, d'une façon ou d'une autre. Monsieur Bundi, nous voulons renforcer nos efforts en matière de désarmement. Comme je l'ai dit, nous avons créé un groupement interdépartemental chargé de réfléchir et de planifier notre politique de désarmement. Nous

avons aussi décidé de mieux former nos collaborateurs, et deux d'entre eux participent actuellement à un séminaire dirigé par le professeur Gasteyger sur les problèmes stratégiques de désarmement et de vérification. Est-il opportun - certains d'entre vous ont posé la question - de poursuivre notre aide au Nicaragua? Il y a eu deux morts, que nous déplorons, qui n'étaient pas des agents de la Confédération. Nous n'aurions pas, nous, laissé des gens aller dans des zones de conflits, dans des endroits dangereux. Je voudrais que vous sachiez qu'avant de prendre la décision de maintenir notre aide au Nicaragua en faveur des plus défavorisés nous avons, nous, le Conseil fédéral, envoyé une délégation d'experts, dirigée par le Professeur Forster, qui s'est rendue sur place du 30 juin au 20 juillet, pour établir un rapport de 35 pages, où chacun des projets, qu'ils soient co-financés, qu'ils soient dirigés directement par la Confédération, ou simplement par des organisations caritatives privées suisses, a fait l'objet d'un examen détaillé; explication du projet, finalité, nombre de personnes engagées, dangers qu'il pouvait encourir. On y trouve en particulier des recommandations faites par cette commission d'experts. En l'occurrence, nous avons pris toutes nos précautions et nous avons décidé de la nécessité de maintenir notre aide humanitaire au Nicaragua. J'ajouterai que d'autres pays et d'autres collectivités ont été placés face au même problème. Et j'en veux pour preuve: la CEE, la Norvège, l'Espagne, la Suède, l'Autriche, les Pays-Bas, et de nombreuses organisations multilatérales, ont tous maintenu leur aide au Nicaragua. Vous connaissez la décision de la Cour internationale de justice de La Haye du 27 juin 1986, qui a condamné les violations du droit international et les atteintes à la souveraineté du Nicaragua. Quelqu'un d'entre vous a posé la question de savoir pourquoi feu Ivan Leyvraz était armé. Nous avons, quant à nous, interdit à tous nos coopérants le port d'une arme quelconque. S'ils estiment que, dans une région, leur vie est menacée, ils doivent renoncer à s'y rendre; c'est un ordre que nous leur avons donné - et nous le contrôlons. Il est vrai que M. Leyvraz avait un permis de port d'arme et qu'il possédait une arme. Or, vous savez que ce ne sont pas les autorités suisses qui lui ont délivré ce permis. Il faut dire - et ses amis nous l'ont confirmé-qu'il craignait d'être fait prisonnier par les «Contras» et d'être torturé. Il avait ainsi, avec cette arme, un moyen de se supprimer. L'accroissement du nombre des réfugiés est la conséquence des conflits qui régnaient dans de nombreux pays - nous n'avons peut-être pas été assez explicite dans notre réponse écrite - mais aussi du non-respect des droits de l'homme. Bien que la plupart des réfugiés restent en général dans des pays voisins du leur, nous avons été directement touchés, ces dernières années, par leur afflux. Mais nous poursuivons nos efforts pour aider en priorité les réfugiés, sur place, pour faciliter leur intégration dans des pays proches du leur, et pour faciliter leur retour dans leur pays d'origine-dans la mesure du possible, quand ils ne risquent rien. Nous y avons consacré 36 millions de francs en 1984, 45 millions de francs en 1985 et nous ferons davantage encore cette année. Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts, notamment au plan bilatéral, pour faciliter le retour des réfugiés dans leur patrie, chaque fois que la situation politique en matière des droits de l'homme le permettra. M. Mühlemann et plusieurs d'entre vous ont parlé de la 25e Conférence de la Croix-Rouge à Genève. J'ai lu des articles - qui m'ont un peu étonné - qui considéraient cette 25e conférence comme un échec. Permettez-moi de vous dire que cette conférence a été un succès malgré la politisation très regrettable de ses débats, notamment au cours des deux premiers jours. Il faut savoir que ce n'est pas la Croix-Rouge d'Afrique du Sud qui a été exclue des débats, ce n'est que la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud. Vous savez qu'à ces conférences de la Croix-Rouge participent d'une part les sociétés nationales de Croix-Rouge ou du Croissant rouge - il y en a 143 - le Comité international de la

Croix-Rouge, le CICR, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge, et d'autre part les représentants gouvernementaux des 166 Etats signataires des conventions de Genève. C'est donc la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud qui a été «suspendue», et non pas «exclue», pendant la durée de ces débats. La Croix-Rouge d'Afrique du Sud est restée et a participé à tous les débats jusqu'à la fin. Si je me permets de vous dire que cette conférence a,

16. Dezember 1986 N 1959 Aussenpolitik. Persönliche Vorstösse malgré tout, été un succès c'est parce que tous les objets qui étaient à l'ordre du jour- et en particulier les nouveaux statuts du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge - y ont été agréés et adoptés par acclamations. Le nouveau règlement de la conférence a été approuvé par consensus, le rapport d'activité du Comité international de la Croix-Rouge et une résolution sur les problèmes relatifs au respect du droit international humanitaire dans les différents conflits actuels ont été adoptés par consensus, à l'unanimité. Une résolution a également été adoptée par consensus, encourageant les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les protocoles additionnels des conventions de Genève. Dix-sept Etats ont fait une déclaration solennelle lors de cette conférence s'engageant à ratifier sans délai ces protocoles. Et toujours par consensus, cette conférence a adopté 29 autres résolutions concernant la torture, la protection de la population civile, en particulier des enfants, dans les conflits armés, les réfugiés, la diffusion et l'approfondissement du droit humanitaire et des activités opérationnelles de la Croix-Rouge. Enfin, la date de la 26e conférence, qui se tiendra en Colombie, a été fixée non pas en 1989, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, par erreur, mais en 1990. Je crois que les résultats obtenus par cette 25e conférence de la Croix-Rouge sont importants. Malheureusement il y a eu cette politisation mais nous ne connaissons pas d'organisation, d'association, qui ne se politise pas. Regardez les sports, les Jeux olympiques, les matches internationaux, dans n'importe quel sport, tout se politise! C'est très regrettable. Je reviens ici sur notre présence, qui a été critiquée, au Sommet des non-alignés de Harare. Je répondrai ici à MM. Bonny, Eggly, Soldini, Steffen, et d'autres encore qui sont intervenus. Notre politique, vous l'admettez, est une politique qui repose sur la neutralité, la solidarité, l'universalité, trois principes qui se complètent. En vertu du principe de l'universalité, nous entretenons des relations avec tous les Etats dans le monde, et si tel n'était pas le cas, je crois que notre statut de neutralité ne serait plus crédible. C'est depuis 1976 que la Suisse jouit du statut, non pas d'observateur, comme on l'a dit à tort, mais simplement d'«invité». Nous ne sommes que des invités au sein de ce mouvement des non-alignés, nous n'avons ni droit de parole ni droit de décision, mais nous avons ainsi la possibilité de participer à tous les Sommets, ce que nous avons fait. C'est ainsi que le Zimbabwe avait invité notre pays à se faire représenter au Sommet de Harare. Notre délégation était conduite par l'ambassadeur Franz Muheim, et je dois dire que les trois autres pays européens neutres - la Finlande, la Suède et l'Autriche- ainsi que d'autres pays occidentaux ont également été invités. Pour nous qui - faut-il l'ajouter ici? - ne sommes pas membre de l'Organisation des Nations Unies, c'est là la possibilité de rencontrer des représentants gouvernementaux de pays que nous n'aurions jamais l'occasion de rencontrer autrement. Le fait que nous acceptons ces invitations nous vaut un «good will» politique dans ces pays-là dont il faut savoir apprécier le prix. Je vous citerai en particulier, à titre d'exemple, l'accueil qui m'a été réservé, en avril 1986, en Inde et au Pakistan. L'Inde est un des pays promoteurs du mouvement du non-alignement. Nous nous rendons à ces réunions pour dialoguer. Nous avons des possibilités de contacts bilatéraux avec des pays tels que ces géants que deviendra l'Inde, pour ne prendre que ce seul exemple. Le Conseil

fédéral a décidé de continuer à accepter les invitations des non-alignés. Monsieur Widmer, Madame Morf, Monsieur Mühlemann, vous avez raison de souligner que, sur le plan culturel, nous devrions être mieux représentés à l'extérieur. Je vous signale que nous avons 14 personnes, 8 conseillers culturels, 6 collaborateurs, attachés culturels, dans nos missions à l'étranger, et dans chacune de nos ambassades l'ambassadeur et ses collaborateurs consacrent une partie de leur temps à assurer la présence culturelle de la Suisse et à appuyer les initiatives des artistes de notre pays. Vous savez combien, en matière culturelle, vous qui êtes tout aussi fermement attachés que moi-même au fédéralisme, il est difficile de discuter de culture internationalement. Nous sommes, je crois, le seul pays qui peut prétendre avoir une culture, à ne pas avoir conclu d'accord culturel avec un pays étranger. Nous n'en avons pas la possibilité, nous n'en aurions pas le droit vis-à-vis des cantons, des communes, qui s'arrogent le monopole de la culture. Je me demande comment certains cantons accepteraient certains accords culturels que nous pourrions signer avec l'étranger. C'est une difficulté, mais dans toute la mesure du possible, nous tenterons d'améliorer encore, par l'intermédiaire, peut-être, de «Pro Helvetia» que vous présidez avec tant de distinction, Monsieur Widmer, de renforcer notre présence culturelle à l'étranger. La nécessité de respecter et de faire respecter les droits de l'homme, partout dans le monde, est devenue un élément essentiel, non seulement de la conscience des peuples, mais aussi de notre politique étrangère. Les droits de l'homme jouent un rôle essentiel, sur le plan européen, qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE, en particulier sa troisième corbeille. Les Etats de l'Est européen ont une philosophie différente de la nôtre mais, dans le cadre de cette conférence, nous avons la possibilité d'engager un dialogue et surtout de soumettre des cas concrets. Je vous avais déjà cité plus de trois cents cas que nous avons pu résoudre avec un pays de l'Est. Mais j'aimerais aussi mentionner ici le cas Martchenko, où notre chef de délégation à Vienne, vendredi dernier, 12 décembre, n'a pas mâché ses mots, tout en reconnaissant que, sur le plan bilatéral, toutes les affaires de type humanitaire que nous avons eues avec l'Union soviétique ont trouvé une issue heureuse. Et même, je suis heureux de pouvoir vous le dire, parce que cela a été pour moi une grande joie et une grande émotion, le père du fameux pianiste et artiste Ashkenazi a été autorisé à se rendre en Suisse. C'était le quatrième des quatre cas que j'avais soumis au ministre des affaires étrangères, M. Chervadnadze, au début du mois de septembre. Il est résolu et je tiens ici à en remercier les autorités soviétiques. MM. Dupont et Widmer, vous soulevez le problème de la coordination de notre politique étrangère. Or, vous le savez, il n'y a pas de semaine que le Conseil fédéral ne s'occupe de nombreux sujets de politique étrangère: approbation de conventions internationales, instructions qui sont données à des délégations suisses à l'étranger, rapports sur des voyages ou des rencontres, ouvertures de crédits, d'aide publique au développement. Le Département des affaires étrangères est, par ailleurs, présent et actif sur de très nombreux fronts. Cela dit, je prends note de votre désir de voir se renforcer la coordination de notre politique étrangère et de voir notre département jouer un rôle plus actif dans certains secteurs. Nous savons, Monsieur Renschler, que de plus en plus, nos décisions de politique intérieure ont aussi des répercussions de politique étrangère. Et nous savons que ce qui se passe au dehors a des répercussions à l'intérieur de notre pays. C'est pourquoi, nos politiques intérieures et extérieures doivent être coordonnées, cela dans l'intérêt bien compris de notre pays. Je crois, pour conclure, qu'un effort sans précédent a été fait dans le domaine de l'information de l'opinion publique en vue du 16 mars 1986. Tous les membres du Conseil fédéral, vous-mêmes, vos Commissions des affaires étrangères élargies pour la

circonstance, les congrès des quatre partis nationaux en ont parlé. De nombreux fonctionnaires, que je tiens encore à remercier, et plusieurs parmi vous ont pris leur bâton de pèlerin et sont allés parler de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Et pourtant, cette information n'a pas suffi à faire comprendre au peuple suisse pourquoi le Conseil fédéral, les Chambres fédérales, vous, conseillers nationaux, le Conseil des Etats, ainsi que trois congrès nationaux de partis gouvernementaux ont voté en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Il faut donc en conclure que la politique étrangère reste

Politique étrangère. Interventions personnelles 1960 N 16 décembre 1986 encore une affaire de spécialistes. Mais nous partageons votre avis: il faudra que nous puissions avoir davantage de débats de politique étrangère ici, dans cette enceinte. Il faudra poursuivre nos efforts pour faire mieux comprendre à chacun l'importance de l'enjeu et je m'y engage.

Monsieur Grassi, voici la réponse orale du Conseil fédéral à l'interpellation que vous aviez déposée avant le vote à l'ONU du 16 mars 1986: «Il est effectivement indispensable que la politique étrangère ait le soutien le plus large possible. Cela suppose un effort d'information important du Conseil fédéral et de l'administration sur leurs activités en matière de politique étrangère. Le Parlement a également un rôle à jouer dans ce domaine, notamment grâce à ses Commissions des affaires étrangères où peuvent être également abordés un certain nombre de problèmes qui doivent, conformément aux usages diplomatiques, rester confidentiels. Le Conseil fédéral a l'intention de renforcer sa politique d'information et il a chargé les départements et services concernés d'étudier les moyens d'améliorer l'information et les connaissances de la population en matière de politique extérieure. Mais c'est avant tout par l'intermédiaire des médias que notre opinion publique continuera d'être informée des activités de politique étrangère et surtout des principaux problèmes internationaux qui concernent notre pays. Pour mieux comprendre les exigences de notre politique étrangère, il est, en effet, surtout important de bien connaître la situation et les problèmes tels qu'ils se posent dans les autres pays et de mieux comprendre la mentalité, mais aussi les besoins et les exigences de nos principaux partenaires. La presse, la radio, la télévision font, en ce domaine, un travail utile. Le Conseil fédéral est convaincu que nos concitoyens prennent progressivement conscience de l'interdépendance des Etats et des économies qui nous oblige à avoir une politique étrangère plus active, à nous ouvrir davantage sur l'extérieur». Il y a longtemps que nous savons que nous devons coopérer au plan économique, commercial et monétaire. C'est vrai aussi dans d'autres domaines. Nous ne pouvons plus résoudre seuls nos problèmes d'environnement. La pollution ne connaît plus de frontières et il ne sert à rien d'être sage tout seul. La catastrophe de Tchernobyl et l'incendie de Baie, dont vous avez beaucoup parlé hier encore, le prouvent. Les conflits locaux ne s'arrêtent plus aux frontières, le terrorisme qui touche de plein fouet certains de nos voisins - hier encore - le démontre. Je conclurai en disant que le vote du 16 mars aura permis d'engager dans notre pays un très vaste débat sur la politique étrangère, sur la neutralité, sur la solidarité. Ce débat doit absolument se poursuivre si l'on veut que toutes les Suissesses et que tous les Suisses prennent mieux conscience non seulement des particularités de notre pays, de son identité, de tout ce que fait la Suisse, mais aussi de la place de notre pays dans le monde, de son rôle et de ce que nous devons faire pour avoir demain une Suisse plus forte, une Suisse qui ait toujours la place qui lui revient dans le monde. (Applaudissements) 86.374

Interpellation der Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Nationalrates Interpellation de la Commission des affaires étrangères du Conseil national Le président: M. Dupont, président de la Commission des affaires étrangères, est invité à dire s'il est satisfait de la réponse. M.

Dupont a la parole pour une brève déclaration. M. Dupont, rapporteur: Je vous remercie, Monsieur le chef du Département des affaires étrangères, de nous avoir donné une réponse d'ensemble de qualité sur les problèmes posés par notre politique étrangère. Je ne suis que partiellement satisfait parce que la question de la coordination, qui a fait l'objet de mon intervention tout à l'heure et d'un débat au sein de la Commission des affaires étrangères, et qui s'adresse à l'ensemble du Conseil fédéral, n'a pas trouvé de réponse satisfaisante. Pour la réussite de notre politique sur les problèmes d'avenir, j'espère qu'une meilleure coordination d'ensemble sera examinée par lo Conseil fédéral. Le président: M. Dupont est partiellement satisfait, l'interpellation est liquidée. 55.969 Interpellation Grassi M. Grassi: Je vous remercie de votre réponse. Je ne suis que partiellement satisfait. J'aurais aimé savoir du Conseil fédéral s'il a la volonté de créer des bases conceptuelles claires et précises sur l'organisation et la coopération dans le travail d'information, des bases qui tiennent compte tant de la discrétion diplomatique que de la transparence démocratique, en somme une information crédible et convaincante par sa qualité et par son attrait. Nous devons travailler ce point. Nous avons des problèmes importants à traiter avec la population et celle-ci devrait être informée, elle devrait être avec nous pour résoudre ces problèmes. Le président: L'interpellateur est partiellement satisfait. L'interpellation est liquidée. 06.350 Motion Grendelmeier Le président: Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat. Mme Grendelmeier accepte. Le postulat est-il combattu par un membre de ce conseil? Tel n'est pas le cas. Il est adopté. Ueberwiesen als Postulat - Transmis comme postulat 86.360 Interpellation Dünki Dünki: Ich habe bereits in meinem Referat gesagt, dass ich nur teilweise befriedigt bin. Le président: M. Dünki est partiellement satisfait. 06.367 Interpellation Lüchinger Lüchinger: Ich habe mich aus Hoffnung und aus Höflichkeit von der Interpellationsantwort des Bundesrates als befriedigt erklärt. Aber von Ihrer heutigen Erklärung, lieber Herr Bundesrat Aubert, bin ich nicht befriedigt. Ich habe irgendwie das Gefühl - ich hatte es schon einmal in einer nationalen Kommission -, dass Sie die Flüchtlings-Aussenpolitik nicht interessiert, was ich bedaure. Le président: M. Lüchinger est partiellement satisfait de la réponse. L'interpellation est liquidée. 56.367 Interpellation Blocher Le président: M. Blocher est invité à dire s'il est satisfait de la réponse. M. Blocher, d'une voix forte, nous déclare qu'il est partiellement satisfait, je l'en remercie. L'interpellation est liquidée. Schluss der Sitzung um 19.50 Uhr La séance est levée à 19 h 50

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Grassi Aussenpolitik. Beteiligung der Bevölkerung Interpellation Grassi Politique étrangère. Sensibilisation de l'opinion publique Interpellanza Grassi Politica estera. Sensibilità dell'opinione pubblica In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1986 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 10 Séance Seduta Geschäftsnummer 85.969 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.12.1986 - 16:00 Date Data Seite 1936-1960 Page Pagina Ref. No 20 015 006 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.